

Charte graphique et utilisation promotionnelle

GSQA-MRK-002 · 2.0 · 2026-10-19

1. Fichiers graphiques

Utiliser PNG et autres fichiers officiels téléchargés, en conservant rapport largeur/hauteur, contenu intégral et couleurs. Ne pas fabriquer de sceau réglementaire ni modifier le signe pour créer un autre niveau.

2. Dimensions et dégagement

Choisir une hauteur lisible et un dégagement minimal d'un dixième de la largeur autour du signe. Ne pas omettre des mots essentiels par flou, petitesse, occultation ou découpe. Si le support ne permet pas la lisibilité, utiliser texte et lien.

3. Promotion fondée sur les preuves

Conserver indicateur, conditions, rapport et portée des chiffres. Un pourcentage sous une limite ne devient pas un pourcentage de sécurité accrue ; ne pas affirmer être premier mondial ou de catégorie sans comparaison.

4. Exemple autorisé

« Le modèle ABC a reçu Gold Standard Quality Awards ; voir la fiche correspondante pour la portée et la validité. » Remplacer le modèle et le lien illustratifs par les vrais ; ne pas présenter l'exemple comme une attribution réelle.

5. Ne pas étendre à toute la marque

Un seul modèle distingué ne permet pas « toute la gamme a satisfait Gold Standard Quality Awards ». Toute configuration, produit ou marché nouveau nécessite une base de portée distincte.

6. Sans certification, recommandation ni classement

Ne pas employer « certification Gold Standard Quality Awards », « recommandation Gold Standard Quality Awards », « première place », « meilleur de catégorie » ou « officiellement désigné ». Ne pas suggérer remplacer approbation réglementaire, enregistrement ou accès au marché.

7. Conditions des avantages chiffrés

La publicité chiffrée doit correspondre au rapport original, à la clause et aux conditions. « 40 % sous la limite » ne veut pas dire « 40 % plus sûr ». Une caractéristique supérieure ne prouve pas toutes les performances supérieures.

8. Dossiers, traitement et rectifications

Conserver numéro de demande ou dossier, produit et marché, version appliquée, documents et pages, responsables, dates importantes, motifs et notifications formelles. Traiter données personnelles et secrets d'affaires selon les habilitations. Les questions sur un registre peuvent relever d'une rectification, réclamation ou réexamen demandé par une personne habilitée. Le dépôt seul ne change ni décision ni licence. La notification formelle et le registre actuel font foi quant au résultat.

9. Entrée en vigueur et versions

La version 2.0 est publiée et applicable le 19 octobre 2026 aux affaires formellement déposées après cette date. Conserver l'état et les règles d'origine des demandes existantes ; notifier séparément les modifications substantielles et appliquer une transition. Ne pas ajouter rétroactivement des conditions aux décisions historiques. Texte web et téléchargement doivent concorder. Identifier les versions remplacées et distinguer corrections de nom/rédaction et modifications substantielles.